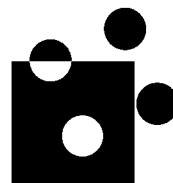


Eidgenössische Koordinationskommission für Familienfragen EKFF  
Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF  
Commissione federale di coordinamento per le questioni familiari COFF  
Cumissiuun federala da coordinaziun per las dumondas famigliaras CUFF



# Rapport annuel 2004

© 2005 Commission fédérale de coordination  
pour les questions familiales (COFF), Berne

Renseignements:

Ruth Calderón-Grossenbacher

Isabelle Villard, COFF, Berne

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF)

Office fédéral des assurances sociales

Centrale pour les questions familiales

Effingerstrasse 20, 3003 Berne

Tél. 031 324 06 56

Fax 031 324 06 75

[info.sekretariat@bsv.admin.ch](mailto:info.sekretariat@bsv.admin.ch)

[www.coff-ekff.ch](http://www.coff-ekff.ch)

## Table des matières

<b>I</b>	<b>Les activités de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2004</b> .....	<b>2</b>
1	Séances plénières .....	3
2	Points essentiels.....	3
2.1	Compensation des charges et des prestations familiales .....	3
2.2	Compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle.....	4
2.3	Fondements de la politique familiale .....	5
2.4	Perspective – Politique familiale.....	5
2.5	Rencontres avec les personnes de contact pour les questions familiales au niveau cantonal.....	6
2.6	10 <sup>ème</sup> anniversaire de l'Année internationale de la famille 1994 – la COFF dresse un bilan .....	6
2.7	Recherche .....	7
3	Procédures de consultation .....	7
4	Relations publiques .....	8
4.1	Forum Questions familiales 2004, 7 juin 2004, Berne.....	8
4.3	Prises de position publiques et travail médiatique .....	8
4.4	Contacts avec des services de l'administration et le public .....	11
5	Perspectives pour 2005.....	11
<b>II</b>	<b>Annexe</b> .....	<b>12</b>
1	Membres de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) 2004.....	12
2	Extrait de la décision d'institution et de désignation du Département fédéral de l'intérieur du 20 novembre 1995 (état le 4 février 2002).....	13
3	Publications .....	15

## **I Les activités de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2004**

En 2004, la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) a voué une grande partie de ses activités à la question de la compatibilité entre vie familiale et activité professionnelle. Elle y a consacré une publication ainsi que le Forum Questions familiales (voir plus bas sous 2.2).

La COFF s'est en outre intensivement occupée du « Rapport sur les familles » rédigé à la demande du Département fédéral de l'intérieur. Son commentaire et point de vue ont fait l'objet d'un chapitre à part à la fin du rapport (voir sous 2.6.1).

La COFF, associée avec d'autres organisations au sein de la « Perspective – Politique familiale », s'est engagée pour une meilleure compensation des charges et des prestations familiales (voir sous 2.4).

Les familles dans les phases tardives de vie, avec l'accent mis sur les soins apportés aux proches et les défis particuliers que ce problème pose aux familles et à la société, ont constitué le thème prioritaire de la retraite 2004 de la COFF.

De plus en plus de cantons ont nommé des délégués à la famille et des commissions sur la famille qui se penchent sur les thèmes ayant trait à la politique familiale. Pour la première fois, la COFF a coordonné deux rencontres avec les responsables des services cantonaux et les personnes de contact – au niveau cantonal - pour les questions familiales.

Les nouveaux membres (Andreas Gisler, Caroline Knupfer et Olivier Tamarcaz) ont entamé début 2004 leur travail au sein de la commission pour la période administrative 2004-2007, en même temps que les anciens membres réélus. Le 22 juin 2004, la commission a choisi comme nouvelle vice-présidente l'une de ses membres, Heidi Simoni. Béatrice Despland s'est retirée de la commission fin 2004 ; membre depuis de nombreuses années, elle a été vice-présidente de 1995 à 1998, puis de 2000 à 2003. Elle a dès le début marqué la COFF de son empreinte, fournissant de précieuses contributions pour le travail de la COFF, notamment dans le domaine des assurances sociales. Elle a été remplacée début 2005 par Audrey Leuba, nommée par Pascal Couchepin, chef du Département fédéral de l'intérieur.

## 1 Séances plénières

Durant ses quatre séances plénières annuelles (17 février, 5 avril, 22 juin et 13-14 septembre), la COFF a traité principalement les thèmes suivants :

- les projets actuels de politique familiale au niveau de la Confédération et le travail de lobbying avec la Perspective – Politique familiale<sup>1</sup>,
- la compatibilité entre vie familiale et activité professionnelle,
- le Rapport sur les familles (au niveau fédéral),
- les familles dans les phases tardives de vie,
- le 10ème anniversaire de l'Année internationale de la famille 1994.

## 2 Points essentiels

### 2.1 Compensation des charges et des prestations familiales

#### *Allocations pour enfant*

Jürg Kruppenacher a été invité le 29 avril 2004 à une audition de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N). Il a pu y présenter la position de la COFF sur les allocations pour enfant.

Dans un communiqué de presse relatif au message du Conseil fédéral, en novembre 2004, la COFF a salué le fait que le Conseil fédéral se prononce en faveur d'une harmonisation des allocations familiales. Elle a toutefois soutenu une solution de droit fédéral, à savoir des allocations pour tous les enfants, d'un montant minimum de 200 francs (250 francs pour les jeunes en formation).

#### *Prestations complémentaires pour les familles à bas revenus*

La COFF a rédigé une réponse à la consultation de la CSSS-N, qu'elle a aussi discutée avec la Perspective – Politique familiale et qu'elle a mise à disposition des organisations partenaires. Elle préconise l'introduction au niveau fédéral de prestations complémentaires pour les familles à faibles revenus selon le modèle des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, car elle estime qu'il s'agit là d'une mesure efficace pour lutter contre la pauvreté des familles.

#### *Révision du régime des allocations pour perte de gain – allocations pour les mères*

En préalable à la votation du 26 septembre 2004 sur la révision du régime des allocations pour perte de gain, la COFF a participé à la plate-forme organisée par la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) pour soutenir le projet soumis au vote. Les organisations, les partis et les associations intéressés ont été invités à plusieurs rencontres à Berne. Ce travail en commun a débouché sur le regroupement de 145 organisations favorables au projet, venant de tous les secteurs de la société. La COFF a également participé à la conférence de presse organisée le 22 juin 2004 par la CFQF afin de soutenir le projet. Y ont encore pris part l'Union suisse des pay-

---

<sup>1</sup> Voir point 2.4

sannes et des femmes rurales, ainsi que l'Association suisse des infirmières et infirmiers.

Dans un communiqué de presse commun avec la Perspective – Politique familiale publié en août 2004, la COFF a souligné l'absence en Suisse d'une protection suffisante pour les mères qui travaillent. Le projet de protection de la maternité qui a été accepté par le peuple le 26 septembre 2004 constitue une priorité de la politique familiale ; il est raisonnable et supprime les inégalités de traitement choquantes dont étaient victimes les mères dans la vie professionnelle.

## **2.2 Compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle**

### **2.2.1 Publication de la COFF**

La publication « **Du temps pour les familles ou comment concilier vie familiale et vie professionnelle : le problème vu sous l'angle de la politique familiale** » est parue en juin 2004. Abordant cette thématique du point de vue de différentes disciplines, elle contient les chapitres suivants :

- Politique familiale et politique de l'égalité en Suisse : divergences ou convergence ? Silvia Grossenbacher analyse l'évolution historique.
- Vie familiale et vie professionnelle aujourd'hui : quelques données statistiques pertinentes. François Höpflinger présente les données statistiques dont dispose la Suisse sur la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle et procède à une comparaison internationale.
- Activité lucrative et autres activités de la vie quotidienne : une approche sous l'angle de la psychologie du travail. Contribution d'Eberhard Ulich.
- La politique familiale en France depuis les années 70 : l'intégration progressive du modèle de « la mère qui travaille ». Jeanne Fagnani présente les aspects sociologiques des mesures de politique familiale en France et discute de leurs résultats en termes d'efficacité.
- Quand économie, formation et politique familiale travaillent de concert – l'exemple de la Finlande. Aila-Leena Matthies explique le système éducatif et la politique familiale propres à ce pays.
- La famille dans un nouveau monde du travail – défis pour une politique familiale durable. Karin Jurczyk présente de nouveaux aspects sociologiques et les résultats des mesures prises pour favoriser l'optique familiale.
- Conclusions, principes et recommandations de la COFF.

Dans le débat sur la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle, la COFF a mis l'accent sur la dimension temporelle, comme le montre un extrait des conclusions :

### **Du temps pour les familles**

*Disponibilité et fiabilité sont des qualités essentielles pour établir des relations et s'occuper d'autrui. Voilà pourquoi le temps est une ressource indispensable dans le contexte de la famille. Certes, la situation financière de la famille est un facteur décisif pour qualifier une famille de pauvre ou d'aisée. Mais ce n'est pas le seul. Le fait de disposer de temps en abondance est tout aussi important pour la qualité de vie et la santé des enfants comme des adultes.*

*Il faut améliorer d'urgence la **coordination temporelle** entre divers domaines qui touchent le quotidien des familles. Il convient de citer explicitement ici les écoles, l'administration et les services, tant publics que privés. Cependant les familles ont aussi besoin de régularité et de garder une vue d'ensemble de leur emploi du temps. Il est indispensable que les rapports de travail comprennent des conditions-cadres favorables aux familles : la **possibilité de planifier ses engagements professionnels** doit être garantie par contrat.*

#### **2.2.2 Etude comparative de l'OCDE (Nouvelle-Zélande, Portugal et Suisse) : « Bébés et employeurs. Comment réconcilier travail et vie de famille »**

La question de la compatibilité entre carrière professionnelle et vie familiale a également été le thème d'une étude comparative de l'OCDE. La Suisse a participé à la troisième série d'études, qui consistait en une comparaison entre le Portugal, la Nouvelle-Zélande et la Suisse. Le rapport est paru à l'automne 2004. La COFF y a répondu par un communiqué de presse, dans lequel elle reconnaissait sa pertinence tout en se montrant critique.<sup>2</sup>

### **2.3 Fondements de la politique familiale**

En 2003, Kurt Lüscher, membre de la commission, avait publié une étude intitulée « La politique familiale, pourquoi ? Arguments et thèses ». La version française de cette étude a été publiée durant l'été 2004. La traduction de ce texte pointu facilite les échanges, au-delà des frontières linguistiques, sur les notions théoriques de la politique familiale.

### **2.4 Perspective – Politique familiale**

La Perspective – Politique familiale est une plate-forme commune réunissant Pro Familia, pro juventute, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), l'Initiative des villes : Politique sociale et la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales. Présidée par le président de la COFF, Jürg Krummenacher,

<sup>2</sup> Voir à l'adresse [www.coff-ekff.ch](http://www.coff-ekff.ch), Communiqués de presse, sous le titre : Réconcilier travail et vie de famille – ne pas oublier les besoins des bébés. Prise de position de la COFF sur le rapport de l'OCDE « Bébés et employeurs ».

elle s'est réunie cinq fois en 2004 (les 16 janvier, 8 avril, 4 juin, 20 août et 12 novembre). Le secrétariat de la COFF s'est chargé jusqu'à fin 2004 de la coordination et du suivi des séances ; début 2005, sur mandat de la COFF, la CSIAS a repris le suivi administratif.

### **2.5 Rencontres avec les personnes de contact pour les questions familiales au niveau cantonal**

De plus en plus de cantons ont nommé des délégués aux questions familiales et/ou des commissions sur la famille qui se penchent sur des thèmes ayant trait à la politique familiale. Par ailleurs, certains cantons ont élaboré des lignes directrices et des rapports sur les familles ou sont en train de le faire. C'est dans ce contexte et pour répondre au besoin d'échanges d'expériences concrètes, besoin dont les délégués cantonaux ont fait souvent part à la COFF, que celle-ci a organisé pour la première fois deux rencontres avec les services cantonaux et les personnes de contact au niveau cantonal chargés des questions familiales. La première a eu lieu le 3 février 2004 à Bâle-Ville, la deuxième le 9 décembre 2004 à Genève.

Ces rencontres ne sont ouvertes qu'aux représentants des administrations cantonales ou des commissions chargées des affaires familiales ; elles sont organisées par la COFF et par un canton hôte, différent à chaque fois. Elles constituent pour les personnes de contact pour les questions familiales au niveau cantonal et pour la COFF un lieu d'échange d'expériences et d'informations. A l'avenir, elles auront lieu une fois par an.

Pour la deuxième rencontre, à Genève, 18 personnes de contact pour les questions familiales s'étaient inscrites. Y assistaient également des représentants de la Centrale pour les questions familiales de l'OFAS et des membres de la COFF. La rencontre a porté essentiellement sur les principes directeurs et les lignes directrices des cantons en matière de politique familiale. Les propositions faites par le président de la Confédération Pascal Couchepin à l'île St-Pierre ont donné lieu à une brève analyse de situation et à une discussion sur la coordination de la collaboration intercantonale dans le domaine de la politique familiale, tant sur ce qui existe déjà que sur ce qui est envisageable. La discussion sera poursuivie à la prochaine rencontre.

### **2.6 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'Année internationale de la famille 1994 – la COFF dresse un bilan**

La COFF a fait le bilan des dix années écoulées depuis la première Année internationale de la famille. Elle conclut que la résolution prise à l'époque par la commission « Pour une réorientation de la politique familiale en Suisse » n'a en rien perdu de son actualité. Aucune des demandes formulées alors n'a été complètement satisfaite, même si la politique familiale a fait d'importants progrès.



La COFF a présenté son bilan à l'occasion de la conférence de presse organisée par Pro Familia Suisse le 13 septembre 2004 à Berne. Le texte en a été publié.<sup>3</sup>

## 2.7 Recherche

La COFF a suivi en permanence les projets de recherche présentant un intérêt pour les questions familiales qui sont menés en Suisse, tant par les universités que par des bureaux de recherche privés. Elle était aussi représentée par son secrétariat aux séances de coordination de l'administration fédérale pour les projets du Fonds national PNR 40+ « Extrémisme de droite » et PNR 54 « Développement durable de l'environnement construit ».

### 2.7.1 Rapport sur les familles

Pour donner suite à la recommandation Stadler du 12 décembre 2000 (00.3662), un « Rapport sur les familles » a été rédigé sous la responsabilité de l'Office fédéral des assurances sociales. Ce rapport, qui met l'accent sur les « Structures nécessaires pour une politique familiale qui réponde aux besoins », a été publié en été 2004. La COFF a rédigé sur ce thème un chapitre intitulé « Commentaire et point de vue » qui figure à part à la fin du rapport. Le rapport a suscité beaucoup d'intérêt auprès des médias, des services cantonaux et d'autres services, ainsi que dans le monde politique.

### 2.7.2 Programme national de recherche 52 : « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation »

La COFF a suivi avec intérêt les travaux menés dans le cadre de ce programme national de recherche important pour les questions familiales, et elle a participé aux séances de coordination réunissant les services concernés de l'administration fédérale. Elle a attiré l'attention de ses partenaires sur ce programme en joignant à ses envois le matériel d'information du PNR 52.

## 3 Procédures de consultation

En 2004, la COFF a participé aux procédures de consultation suivantes :<sup>4</sup>

- Ratification du protocole facultatif du 25 mai 2000 se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant

<sup>3</sup> Voir à l'adresse [www.coff-ekff.ch](http://www.coff-ekff.ch), Publications, sous le titre : « 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'Année internationale de la famille 1994 : la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales dresse un bilan ».

<sup>4</sup> Les prises de position de la COFF peuvent être demandées au secrétariat.

- Initiative parlementaire 00.419 Protection contre la violence dans la famille et dans le couple
- Trois modèles pour lutter contre la pauvreté des familles (prestations complémentaires)
- Projet pour une stratégie nationale visant à protéger, à promouvoir, à maintenir et à rétablir la santé psychique de la population en Suisse
- Article constitutionnel sur l'éducation
- 5ème révision de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité

## 4 Relations publiques

### 4.1 Forum Questions familiales 2004, 7 juin 2004, Berne

Avec son forum Questions familiales, la COFF propose chaque année un espace ouvert à la discussion, à l'échange d'expériences et à la mise en réseau. Le Forum s'adresse avant tout aux spécialistes chargés des questions familiales dans les cantons, les communes et les organisations spécialisées.

Le **Forum Questions familiales 2004** était placé à l'insigne du « **Temps pour les familles** ». Il a été l'occasion de présenter et de discuter divers aspects de la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle sous l'angle de la politique familiale. Des exposés sur la situation hors de nos frontières ont permis de comparer différentes stratégies sociopolitiques. Le marché de l'information a donné aux participants la possibilité de se renseigner sur des initiatives en cours et sur les expériences réalisées en Suisse.

Le Forum, qui s'est déroulé au Kursaal de Berne, a réuni 120 participants venus de toute la Suisse. Il a rencontré un écho très positif. Le choix des conférencières et conférenciers, suisses et étrangers, ainsi que le lien entre la recherche et la pratique, ont été très appréciés. Comme l'a montré l'évaluation, il a réussi à donner des impulsions nouvelles aux spécialistes du domaine, bien que ce thème soit d'actualité depuis des décennies. Le Theaterkoffer de Lucerne, qui a présenté avec beaucoup d'humour les conflits et les tensions liés au problème de la compatibilité, a permis de détendre l'atmosphère et de stimuler la discussion.

### 4.3 Prises de position publiques et travail médiatique

Conférences de presse et communiqués de presse :<sup>5</sup>

- Forum Questions familiales 2004 et nouvelle publication : « Du temps pour les familles ou comment concilier vie familiale et vie professionnelle : le problème vu sous l'angle de la politique familiale ». Communiqué de presse, Berne, 2 juin 2004

<sup>5</sup> Ces textes se trouvent à l'adresse [www.coff-ekff.ch](http://www.coff-ekff.ch) → Communiqués de presse

- « Mutterschutz ist ein vordringliches Anliegen der Familienpolitik » (Protection de la maternité : une priorité pour la politique familiale). Participation à la conférence de presse organisée par la Commission fédérale pour les questions féminines, Berne, 22 juin 2004
- Faciliter la naturalisation ! La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales soutient le texte soumis à la votation le 26 septembre 2004 sur la naturalisation facilitée. Communiqué de presse, Berne, 13 août 2004
- La Perspective – Politique familiale dit OUI à l'indemnité pour perte de gain en cas de maternité. Une solution équitable pour les mères qui travaillent. Communiqué de presse, Berne, 20 août 2004
- 10ème anniversaire de l'Année internationale de la famille 1994 : la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales dresse un bilan. Conférence de presse organisée par Familia Suisse, Berne, 13 septembre 2004
- Réconcilier travail et vie de famille – ne pas oublier les besoins des bébés. Prise de position de la COFF sur le rapport de l'OCDE « Bébés et employeurs ». Communiqué de presse, Berne, 3 novembre 2004
- La COFF favorable à une loi fédérale sur les allocations familiales. Communiqué de presse, Berne, 10 novembre 2004
- Collaboration intercantonale en matière de politique familiale. Communiqué de presse, Berne, 10 décembre 2004

Le président et des représentants de la COFF se sont exprimés publiquement sur des thèmes centraux de la politique familiale dans des interviews, des articles de journaux et des conférences tenues à diverses occasions.

#### Articles de journaux :

- Andrea Lanfranchi : Äusserlich kräftig – innerlich fragil Kinder- und Jugendliche im Wandern zwischen Welten. Neue Zürcher Zeitung, 10/11 avril 2004
- Kurt Lüscher : Gerechtes Zusammenwirken der Generationen. Neue Zürcher Zeitung, 14 avril 2004
- Commission fédérale de coordination pour les questions familiales : Dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille 1994. La COFF dresse un bilan. Résumé du texte original. Bulletin pour les questions familiales, numéro spécial 4 / septembre 2004
- Interview de Jürg Krummenacher par Adrian Zeller : Vielfältige Auswirkungen der Armut in der Familie, Armutstendenzen bis weit in die Mittelschicht, nachhaltige Armutsbekämpfung muss bei der Bildung ansetzen. Fritz und Fränzi n° 5, octobre 2004
- Ruth Calderón-Grossenbacher : Du temps pour les familles. Sécurité sociale CHSS, 3/2004
- Jürg Krummenacher : Les trois piliers d'une politique familiale. La vie économique n° 11-2004
- Jürg Krummenacher : Commentaire et point de vue de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales. Sécurité sociale CHSS, 6/2004

- Kurt Lüscher : Die Familie als Kulturleistung des Homo sapiens, von der Familien- zur Generationenpolitik. Kinder contra Freiheit. Neue Zürcher Zeitung, 6/7 novembre 2004

Exposés et interventions de représentants de la COFF :

- Exposé d'Andrea Lanfranchi : Psychosoziale Lage von Migrationsfamilien. Stagnation oder Wandel ? - Colloque spécialisé « Familles dans la migration », organisé par la Croix-Rouge suisse, canton de Soleure, Service de l'intégration, 16 janvier 2004
- Exposé de Lucrezia Meier-Schatz : Konferenz der Gleichstellungskommission und des Kantonalen Frauenbunds, 20 janvier 2004, Schwytz
- Exposé de Ruth Calderón-Grossenbacher : Work-Life and Diversity Issues in Switzerland. The Conference Board – European Council on Work-Life & Diversity, 30 janvier 2004, Genève
- Exposé de Lucrezia Meier-Schatz : Familienpolitik im Vergleich - Conférence de la Fondation Liebenau, février 2004, Ravensburg
- Exposé de Jürg Krummenacher : Kinderzulagen. Position der EKFF - Audition de la Commission pour la sécurité sociale et la santé publique, 29 avril 2004, Berne
- Intervention de Marie-Françoise Lücker-Babel : Forum de Mission Europa « Famille et sécurité : évolutions et risques », 3 juin 2004, ONU, Genève
- Intervention de Jürg Krummenacher : Mots de bienvenue et conclusions. Forum Questions familiales « Du temps pour les familles », organisé par la COFF, 7 juin 2004, Kursaal de Berne
- Exposé de Béatrice Despland : Rapports de travail flexibles et sécurité sociale pour les familles, Forum Questions familiales, 7 juin 2004, Berne
- Exposé de Heidi Simoni : Principes et recommandations de la COFF concernant la compatibilité de la vie familiale et de la vie professionnelle. Forum Questions familiales, 7 juin 2004, Berne
- Exposé de Lucrezia Meier-Schatz : Praxisrelevanz der Familienforschung - Colloque à l'Université de Fribourg, 18 juin 2004
- Exposé de Jürg Krummenacher : Protection de la maternité : une priorité pour la politique familiale. Conférence de presse organisée par la Commission fédérale pour les questions féminines, 22 juin 2004, Berne
- Participation de Lucrezia Meier-Schatz au Podium sur la pauvreté des familles - 3 juillet 2004, Ethikzentrum Universität Zürich
- Exposé de Jürg Krummenacher : 10ème anniversaire de l'Année internationale de la famille 1994 : la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales dresse un bilan. Conférence de presse organisée par Pro Familia Suisse, 13 septembre 2004, Berne
- Participation de Marianne Bovay à la table ronde sur le thème : Architecture familiale : la place de chacun - Les clubs BPW (Business and Professional Women) de Lausanne et Genève, 21 septembre 2004, Centre patronal de Paudex

#### **4.4 Contacts avec des services de l'administration et le public**

Le secrétariat de la COFF a traité de nombreuses demandes d'information ou de documentation de la part de services spécialisés, de journalistes ou d'étudiants. Il a participé à des échanges réguliers entre le Service de la jeunesse de l'Office fédéral de la culture, le secrétariat de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse et la Centrale pour les questions familiales de l'OFAS ; il a pris part en outre à la préparation du transfert du Service de la jeunesse de l'Office fédéral de la culture à l'OFAS. Le secrétariat de la COFF a également participé à des rencontres avec les secrétariats d'autres commissions fédérales au sein du Département fédéral de l'Intérieur.

Le président de la commission, Jürg Krummenacher, ainsi que les deux secrétaires de la COFF, Isabelle Villard et Ruth Calderón, ont rencontré en outre à deux reprises le nouveau directeur de l'OFAS, Yves Rossier, afin de l'informer sur le travail de la COFF et d'avoir un échange de vues.

## **5 Perspectives pour 2005**

En 2005, la COFF poursuivra son action sur les thèmes prioritaires suivants :

- Organisation du Forum Questions familiales 2005 sur le thème « La politique familiale, pourquoi ? » ;
- Promouvoir une meilleure compensation des charges et des prestations familiales, en partenariat avec les organisations regroupées au sein de la « Perspective – Politique familiale » ;
- Les familles dans les phases tardives de vie : élaboration de rapports spécialisés et de recommandations pour la prochaine publication de la COFF ;
- Organisation de la 3ème rencontre des personnes de contact pour les questions familiales au niveau cantonal en automne 2005, à Lucerne ;
- Élaboration des nouvelles lignes directrices stratégiques de la COFF ;
- PNR 52 « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation » : réception et discussion des premiers résultats des projets de recherche ; collaboration avec la direction du projet sur les activités liées à la mise en œuvre.

## II Annexe

### 1 Membres de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) 2004

#### Président

Krummenacher, Jürg, lic. phil., Direktor der Caritas Schweiz, Luzern

#### Vice-présidente

Simoni, Heidi, Dr. phil., Marie Meierhofer-Institut für das Kind, Zürich

#### Membres

- Bovay, Marianne, lic. iur, avocate, membre de la Fédération suisse des familles monoparentales, Genève
- Buscher, Marco, lic. phil., stellvertretender Abteilungsschef Bevölkerungsstudien und Haushaltssurveys, Bundesamt für Statistik, Neuchâtel
- Ferrari, Matteo, lic. oec. publ., Dipartimento della sanità e della socialità del Cantone Ticino, Bellinzona
- Gisler, Andreas, Dr. phil., pro juventute, Zentralsekretariat, Zürich
- Haemmerle, Patrick, Dr. med., Kinder- und Jugendpsychiater, Leiter des Kinder- und Jugendpsychiatrischen Dienstes des Kantons Freiburg
- Herzog, Jost, Fürsprecher, Abteilungschef der Zentralstelle für Familienfragen, Bundesamt für Sozialversicherung, Bern
- Knupfer, Caroline, lic. ès sc. soc., Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe SKOS, Bern
- Lanfranchi, Andrea, Dr. phil, Fachpsychologe für Kinder- und Jugendpsychologie FSP, Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik, Zürich
- Liechti, Anna, lic. phil., pro juventute, Zentralsekretariat, Zürich
- Luchsinger, Christine, Dr. phil., Stv. Amtschefin, Amt für Jugend- und Berufsberatung, Bildungsdirektion des Kantons Zürich
- Lückner-Babel, Marie-Françoise, Dr. iur., Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, Genève, consultante en droits de l'enfant
- Lüscher, Kurt, Prof. em. Dr. rer. pol., Forschungsbereich „Gesellschaft und Familie“, Universität Konstanz
- Meier-Schatz, Lucrezia, Dr ès sc. pol., secrétaire générale, Pro Familia Suisse, Berne
- Tamarcaz, Olivier, lic. et dipl. ès sc. de l'éduc., Pro Senectute Suisse, Vevey

## 2 Extrait de la décision d'institution et de désignation du Département fédéral de l'intérieur du 20 novembre 1995 (état le 4 février 2002)<sup>6</sup>

1. Il est décidé d'instituer une Commission de coordination pour les questions familiales en tant qu'organe consultatif du Département fédéral de l'intérieur (ci-après Département).

2. Le *mandat* de la Commission est le suivant:

- contribuer à une meilleure reconnaissance de la réalité familiale dans notre société par les services concernés et le public;
- promouvoir la mise en réseau et la coordination des travaux de recherche réalisés en Suisse sur le thème des familles, réunir les données nécessaires à la mise en évidence de lacunes dans ce domaine et élaborer des perspectives de recherche ;
- analyser les résultats des travaux de recherche, en déduire des mesures, puis veiller à leur mise en œuvre;
- servir de plaque tournante pour tous les services publics et privés intéressés en offrant des informations scientifiques et pratiques ayant trait aux questions familiales;
- veiller, en collaboration avec les organismes directement ou indirectement concernés comme des organisations, des associations, la Commission fédérale pour la jeunesse et la Commission fédérale pour les questions féminines, à ce que les mesures prises dans les domaines social, économique, culturel et environnemental préservent les intérêts des familles et ne pénalisent aucune forme de vie familiale.

3. Pour atteindre ces objectifs, les *tâches* suivantes sont attribuées à la Commission:

- Dans le cadre de sa *fonction d'information et de sensibilisation*, elle est chargée d'assurer l'accès aux informations sur les questions familiales à tous les services concernés, au public et aux médias;
- Dans le cadre de sa *fonction de coordination*, ses compétences sont les suivantes:
  - a) recenser et réunir la documentation sur les études qui traitent de ce sujet et mettre en évidence les conséquences induites par les résultats de recherches faites dans des domaines apparentés (formation, santé, sécurité sociale, urbanisation, circulation, migrations, etc.);
  - b) mettre en évidence les domaines dans lesquels la recherche est lacunaire, susciter et encourager les études visant à combler ces lacunes;
  - c) établir une liste de sujets de recherche présentant un caractère d'urgence, la tenir à jour et la transmettre aux organes compétents (Fonds national de la recherche scientifique, Conseil suisse de la science, Office fédéral de l'éducation et de la science, etc.).
- Dans le cadre de sa *fonction de réalisation*, ses compétences sont les suivantes :
  - a) encourager, soutenir et évaluer les projets-pilotes qui visent à appliquer les résultats de projets de recherche;

<sup>6</sup> Modifications du 4 février 2002: ch. 2, pt. 2, et ch. 5, 2<sup>e</sup> phrase.

b) élaborer des concepts sur des mesures de politique familiale et rédiger des prises de position sur d'importants projets législatifs de politique familiale.

La Commission exécute des mandats que le Département lui a confiés, lui soumet chaque année son programme de travail et son rapport d'activité.

4. La Commission est habilitée à prendre des contacts de manière autonome avec des services de la Confédération et des cantons, des universités, des associations et des milieux intéressés.

5. Le président/la présidente convoque les séances plénières environ quatre fois par an, en fonction du programme de travail. Les membres doivent recevoir l'invitation à la séance et l'ordre du jour deux semaines au moins avant la séance. Lors des séances, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président/la présidente tranche. Lors des séances plénières, seules les affaires figurant à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une décision.

6. La Commission peut instituer des groupes de travail ou des sous-commissions et confier des mandats à des tiers dans le cadre des crédits alloués. Elle peut inviter des experts à participer à ses délibérations ou organiser des hearings.

7. La publication par la Commission de communications, rapports, recommandations et propositions est soumise à l'approbation du Département.

8. Les débats de la Commission sont confidentiels. Les membres de la Commission ont cependant le droit d'informer les milieux qui leur sont proches sur les travaux de la Commission.

9. Le secrétariat de la Commission est assumé par la Centrale pour les questions familiales de l'Office fédéral des assurances sociales.

10. L'indemnisation des membres de la Commission qui ne font pas partie de l'administration fédérale est réglée par l'ordonnance du Conseil fédéral du 1<sup>er</sup> octobre 1973 (RS 172.32) sur les indemnités versées aux membres des commissions, aux experts et aux personnes chargées d'assumer un autre mandat. Les autres questions sont traitées par l'ordonnance du 2 mars 1977 réglant les fonctions de commissions extra-parlementaires, d'autorités et de délégations de la Confédération (RS 172.31).

11. La Commission se compose de 17 membres au plus.



### 3 Publications

#### **Auswirkungen von Armut und Erwerbslosigkeit auf Familien. Gesamtstudie**

Stefan Spycher, Eva Nadai, Peter Gerber, 1997. L'étude est en trois parties: Teil 1: Literaturbericht, 220 p., Teil 2: Datengrundlagen in der Schweiz, 146 p., Teil 3: Literaturlisten, 38 p. (*allemand*), *commande: COFF*

#### **Les effets de la pauvreté et du chômage sur les familles - Un aperçu de l'état de la recherche en Suisse**

Synthèse de l'étude intégrale, par Katharina Belser, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 1997, 43 p. *N° de commande 301.600 (français, italien ou allemand), commande : COFF*

#### **Les effets de la pauvreté et du chômage sur les familles - Recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales**

Berne, 1998, 30 p. *N° de commande 301.601 (français, italien ou allemand), commande COFF*

#### **Les familles en mutation - Informations et données de la statistique officielle**

Werner Haug, Office fédéral de la statistique, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 1998, 37 p., (*avec CD-Rom*), *N° de commande 301.602 (français, italien ou allemand), commande : COFF*

#### **Modèles de compensation des charges familiales - Une étude chiffrée pour la Suisse**

Sur mandat de la COFF, Tobias Bauer et Elisa Streuli, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne, 2000, 131 p. *N° de commande 301.603 (français ou allemand), commande : COFF*

#### **Reconnaître les prestations familiales et réduire la pauvreté des familles**

Position de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales sur le rapport « Modèles de compensation des charges familiales », Berne, 2000, 10 p. (*français, italien ou allemand*), *commande : COFF*

#### **Nicht-monetäre Angebote für Familien: Angebotskategorien und Empfehlungen für das weitere Vorgehen. Diskussionsgrundlage**

Sur mandat de la COFF, Hans-Martin Binder, Christine Bächtiger, Barbara Müller, Institut für Politikstudien INTERFACE, Lucerne, 2000, 39 p. (*allemand*), *commande: COFF ou fichier pdf sous: [www.interface-politikstudien.ch](http://www.interface-politikstudien.ch)*

#### **Position de le COFF sur la qualité de la garde extra-familiale des enfants**

2<sup>ème</sup> colloque de la COFF, Berne, 12 mars 2002, 3 p. (*français, italien ou allemand*), *commande : COFF*

**Allocations familiales en Suisse. Etude menée dans la perspective d'une refonte du système**

Sur mandat de la COFF, Gerhard Hauser-Schönbächler, Berne, 2002, 25 p. (français, italien ou allemand), commande: COFF \*

**A propos d'un système de prestations complémentaires en faveur des familles à l'échelle suisse**

Rapport à l'attention de la COFF, Eveline Hüttner et Tobias Bauer, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne, 2002, 34 p. (français, italien ou allemand), commande: COFF \*

**Reconnaître les prestations de toutes les familles. Position**

Perspective – Politique familiale, Berne, 2002, 7 p. (français, italien ou allemand), commande : COFF

**Familles et migration. Etudes sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales**

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2002, 128 p. N° de commande 301.604 (français, italien ou allemand), Fr. 17.50, commande : OFCL \*

**La politique familiale, pourquoi? Arguments et thèses**

Kurt Lüscher, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2004, 66 p. N° de commande 301.605 (français ou allemand), Fr. 10.–, commande : OFCL \*

**Du temps pour les familles ou comment concilier vie familiale et vie professionnelle: le problème vu sous l'angle de la politique familiale**

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2004, 148 p. N° de commande 301.606 (français, italien ou allemand), Fr. 19.50, commande : OFCL \*

**10<sup>ème</sup> anniversaire de l'Année internationale de la famille 1994. La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF dresse un bilan**

Berne, en septembre 2004, 10 p. (français ou allemand), commande : COFF

\* Disponible également en format pdf sous [www.coff-ekff.ch](http://www.coff-ekff.ch): « Publications »

### **Adresses pour les commandes**

– **OFCL**

Office fédéral des constructions et de la logistique, Diffusion publications,  
3003 Berne, tél. 031 325 50 50, fax 031 325 50 58, ou:

[www.publicationsfederales.ch](http://www.publicationsfederales.ch)

– **COFF**

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, secrétariat,  
OFAS, Effingerstrasse 20, 3003 Berne, tél. 031 324 06 56, fax 031 324 06 75 ou:

[www.coff-ekff.ch](http://www.coff-ekff.ch)